

# Turquie : Procès de 69 syndicalistes à Ankara

Geplaatst op maandag 01 oktober 2012 | 



1er octobre 2012 : Soixante-neuf membres de la Confédération syndicale des travailleurs du secteur public (KESK), dont 15 femmes, comparaîtront devant la justice à Ankara, le 4 octobre, pour répondre de charges de terrorisme. Leur crime, avoir participé à des activités syndicales légitimes. La CSI condamne sans ambages cette violation flagrante des droits syndicaux en Turquie.

Comme cela est apparu à maintes occasions sous le gouvernement du parti de la Justice et du Développement (AKP), quiconque se trouve impliqué dans l'opposition aux autorités s'expose à une répression sévère. Très fréquemment, des charges de terrorisme sont invoquées contre des syndicalistes et autres activistes. Toutefois, jusqu'à présent, l'existence d'un quelconque lien entre les syndicats turcs et une organisation terroriste ou présumée comme telle reste à prouver. En 2011, la CSI avait déjà dénoncé le recours abusif aux lois anti-terrorisme par la Turquie lorsque la cour pénale d'Izmir avait condamné 25 membres du syndicat des enseignants Egitim Sen à six ans et cinq mois de prison.

La KESK n'est pas la seule centrale syndicale à être ciblée par la politique antisyndicale en Turquie. Des organisations affiliées à la centrale TURK-Is ont subi des harcèlements administratifs sous forme de contrôles financiers, alors que plusieurs membres du syndicat DISK ont été arrêtés et demeurent en prison à ce jour. D'autres groupes d'opposition sont aussi persécutés : Au moins 80 journalistes sont actuellement incarcérés, dont un grand nombre de kurdes accusés d'affiliation à des organisations terroristes.

Malheureusement, la liste des cas similaires est infiniment plus longue. En tout état de cause, pas un seul des 69 syndicalistes de la KESK qui comparaîtront en justice le jeudi 4 octobre prochain n'a jamais été impliqué dans des actes ayant un lien avec la violence ou ayant conduit à la violence, quelle qu'elle soit.

« La stratégie du gouvernement turc est devenue extrêmement claire », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI. « Ce qu'il cherche avant tout c'est affaiblir le mouvement syndical. Il va sans dire que le recours abusif au système judiciaire turc aux fins de détruire des syndicats est absolument inadmissible. Les syndicalistes devraient être en droit d'exercer leurs fonctions légitimes sans crainte d'être incarcérés. »

[Envoyer vos messages de soutien via le site web de LabourStart](#)